



# NEWSLETTER

Fevrier 2025



France-Kurdistan  
ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ FRANCE-KURDISTAN

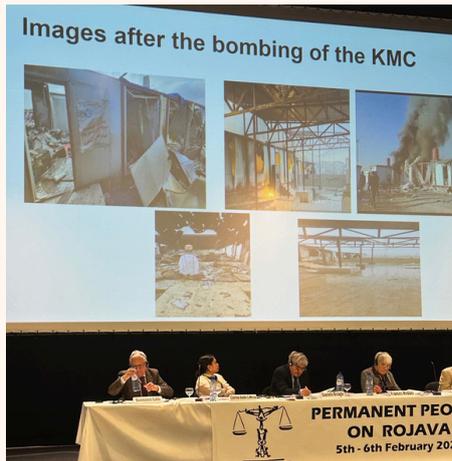
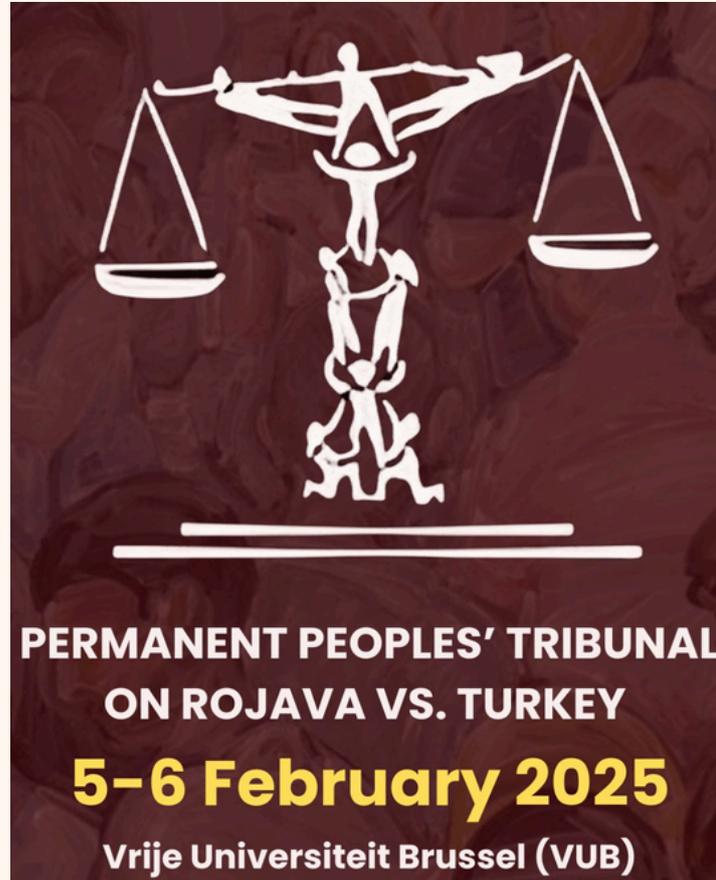
## L'association en quelques mots

Fondée en 2013, à la suite du triple assassinat à Paris de Rojbîn, Sakine et Leyla, trois femmes et militantes kurdes, l'association de solidarité France Kurdistan s'est engagée au plan national, mais aussi local, pour populariser la cause kurde auprès de l'opinion publique française.

### Session du Tribunal Permanent des Peuples à Bruxelles : Rojava contre la Turquie

Les 5 et 6 février, la capitale belge a accueilli une session du Tribunal Permanent des Peuples, qui a mis en lumière les violations des droits humains au Rojava, en Syrie, par la Turquie. Cette session a réuni des avocats, des experts internationaux et des militants pour examiner les accusations de crimes de guerre, de crimes contra l'humanité, de violations des droits humains et de violences contre les populations kurdes.

Le tribunal a offert une plateforme de discussion sur la situation dramatique au Rojava, notamment suite aux attaques militaires menées par la Turquie et ses proxi, ainsi que sur les conséquences sur les civils. Des témoignages poignants ont été présentés, mettant en lumière l'ampleur de la répression et les impacts sur les droits fondamentaux des populations kurdes.



# Tribunal Permanent des Peuples

## Session : Rojava contre Turquie Fev. 2025

### INTRODUCTION ET CONTEXTE HISTORIQUE

Le Tribunal Permanent des Peuples (TPP) est une institution de justice d'opinion qui examine des cas de violations graves des droits humains et du droit international. Il ne remplace pas une cour de justice officielle, mais son objectif est d'analyser des situations de violations systématiques du droit et de rendre des conclusions fondées sur des preuves solides et des témoignages directs.

Dans cette session, le TPP se penche sur les crimes commis par la Turquie contre le Rojava, une région du nord-est de la Syrie qui s'est constituée en administration autonome au cours de la guerre syrienne. Ce territoire, majoritairement peuplé de Kurdes, mais aussi d'Arabes, de Syriens et d'autres groupes ethniques, a développé un projet politique basé sur la démocratie directe, l'égalité des genres et le pluralisme culturel.

Depuis plusieurs années, la Turquie mène une politique agressive à l'égard du Rojava, en lançant des offensives militaires, en occupant certaines zones et en soutenant des groupes armés responsables de crimes de guerre. Ces actions ont entraîné des déplacements massifs de populations, la destruction d'infrastructures civiles et des atteintes graves aux droits humains.

Cette session du Tribunal Permanent des Peuples a été organisée en collaboration avec des associations de défense des droits humains et des organisations internationales spécialisées dans l'analyse des conflits et la documentation des crimes de guerre.

#### Propos liminaire du procureur

Le procureur du tribunal ouvre cette session en rappelant les fondements du droit international qui sont en jeu dans cette affaire. Il rappelle que la Turquie, en tant qu'État souverain, est soumise aux principes du droit international humanitaire et aux conventions protégeant les populations civiles en temps de guerre. Or, les faits qui seront présentés au cours de cette session démontrent que la Turquie a délibérément violé ces principes.

Trois axes majeurs seront abordés pour démontrer la responsabilité de la Turquie dans les crimes commis au Rojava.

Le premier point concerne les attaques systématiques menées contre les civils, qui constituent des violations directes des conventions de Genève et du droit coutumier international. Il sera démontré que ces attaques ne sont pas des dommages collatéraux dans le cadre d'un conflit, mais bien des actions délibérées visant à terroriser la population et à l'obliger à fuir.

Le deuxième point portera sur le soutien apporté par la Turquie à des groupes djihadistes qui ont commis de nombreux crimes de guerre. Des preuves seront présentées pour montrer que la Turquie ne s'est pas contentée de tolérer ces groupes, mais qu'elle les a activement financés, armés et dirigés sur le terrain pour servir ses intérêts stratégiques.

Enfin, le troisième point mettra en lumière la stratégie globale de la Turquie, qui ne se limite pas à des interventions militaires ponctuelles, mais qui vise à remodeler la région en expulsant les populations kurdes et en les remplaçant par d'autres groupes ethniques plus favorables à son influence. Cette politique s'apparente à une forme de nettoyage ethnique, qui constitue un crime contre l'humanité selon le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Le procureur rappelle que le crime d'agression, défini par l'Assemblée générale des Nations unies, concerne toute attaque militaire menée contre un État souverain sans justification légitime. Dans le cas présent, les incursions de l'armée turque en Syrie ne répondent à aucun critère de légitime défense et constituent donc une agression illégale.

De plus, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis par la Turquie s'inscrivent dans une logique qui dépasse les seuls enjeux militaires. Ils traduisent une volonté politique de détruire un modèle de société alternatif au pouvoir central turc et de réprimer toute tentative d'autodétermination kurde.

Le procureur conclut en affirmant que la Turquie ne peut se retrancher derrière l'argument de la lutte contre le terrorisme pour justifier ses exactions. Les faits démontrent que cette lutte n'est qu'un prétexte pour poursuivre des objectifs géopolitiques visant à renforcer son influence dans la région au détriment des populations locales.

#### Contexte historique et politique du Rojava et des attaques turques

Les attaques turques contre les Kurdes au Rojava s'inscrivent dans un contexte historique complexe. Depuis des décennies, les Kurdes en Syrie ont été victimes de politiques répressives de la part du régime syrien, allant jusqu'à la suppression de leur langue et à la confiscation de leur nationalité, ce qui les a rendus apatrides. Le régime syrien a également imposé des prénoms arabes aux Kurdes, rendant la culture kurde invisible sur le plan officiel.

L'effondrement du régime syrien a coïncidé avec une intensification des attaques turques contre les Kurdes. Ces attaques, menées par l'armée turque et par des milices pro-turques comme l'Armée nationale syrienne (ANS), visent à affaiblir les forces kurdes, en particulier les Forces démocratiques syriennes (FDS), qui sont les seules capables de lutter efficacement contre Daesh. La Turquie utilise ces milices pour mener des opérations militaires dans le nord de la Syrie, notamment dans des zones comme Afrin, en soutenant des groupes islamistes au détriment des populations kurdes.

Les drones turcs continuent de cibler des civils dans le nord-est de la Syrie, créant un climat de terreur et d'insécurité. Des centaines de civils, dont des enfants, ont été tués dans ces frappes aériennes. Les FDS, bien qu'elles soient soutenues par la coalition internationale dans la lutte contre Daesh, se retrouvent affaiblies par ces attaques répétées.

#### LES CRIMES COMMIS PAR LA TURQUIE : UNE APPROCHE SYSTEMATIQUE ET IDEOLOGIQUE

Les attaques menées par la Turquie contre le Rojava ne visent pas uniquement les combattants des Forces démocratiques syriennes (FDS), mais touchent directement la population civile. Des villages entiers ont été ciblés sans justification militaire valable, causant la mort de nombreux innocents, y compris des femmes et des enfants.

Les principes du droit international humanitaire imposent aux belligérants de distinguer les combattants des civils et d'éviter toute attaque contre des infrastructures essentielles à la survie de la population, comme les hôpitaux, les écoles et les réseaux d'approvisionnement en eau ou en électricité. Or, de nombreux témoignages et enquêtes de terrain montrent que l'armée turque et ses alliés ont délibérément pris pour cible ces installations, aggravant les conditions de vie des habitants du Rojava.

Le recours à des milices supplétives pour mener ces attaques est une autre preuve de la stratégie criminelle mise en place par la Turquie. Ces milices, regroupées sous l'appellation d'Armée nationale syrienne (ANS), sont responsables d'exécutions sommaires, de pillages et d'exactions contre les kurdes.

# Tribunal Permanent des Peuples

## Session : Rojava contre Turquie Fev. 2025

### Parallèle Historique : La Stratégie de Déplacement Démographique de la Turquie

La politique de déplacement forcé et d'ingénierie démographique (modification de la démographie par une stratégie dûment réfléchie) menée par la Turquie aujourd'hui au Rojava, notamment à Afrin, s'inscrit dans un schéma historique récurrent. En observant l'histoire de la Turquie, on retrouve des stratégies similaires appliquées dans différents contextes, notamment à Chypre en 1974.

L'histoire de la Turquie est marquée par des déplacements de population qui ont servi de levier stratégique pour remodeler la démographie selon des critères politiques et ethniques. Dès 1923, la création de la République turque s'est accompagnée d'un échange massif de population avec la Grèce. Plus d'un million de Grecs ont été contraints de quitter la Turquie, tandis que plusieurs centaines de milliers de Turcs ont été déplacés en sens inverse. Ce premier grand déplacement de population a été fondateur pour la politique démographique turque. En 1942, une taxe spécifique visant les populations non musulmanes a été mise en place, forçant de nombreuses familles grecques, arméniennes et juives à quitter le pays. Cette mesure a facilité la turquisation de l'économie et renforcé la domination du pouvoir sur les minorités.

L'invasion de Chypre en 1974 marque un tournant dans cette stratégie. L'armée turque a occupé un tiers de l'île et mis en place un changement démographique en expulsant massivement la population grecque chypriote. Les maisons et terres abandonnées ont été saisies, puis redistribuées à des colons venus de Turquie, attirés par des promesses de logements gratuits. Afin d'effacer l'identité culturelle de la région, les noms des villes et villages grecs ont été changés et remplacés par des appellations turques.

Les mêmes méthodes ont été appliquées à Afrin après l'invasion turque de 2018. Cette offensive militaire a provoqué le déplacement de 170 000 Kurdes, un chiffre qui dépasse aujourd'hui les 300 000. La composition démographique de la région a été profondément modifiée : alors qu'avant 2018, 95 % de la population d'Afrin était kurde, elle ne représente plus que 25 % en 2022. Les terres et habitations des populations déplacées ont été confisquées puis redistribuées à des colons arabes et turkmènes, souvent issus de groupes armés pro-turcs fidèles à Ankara. L'exploitation économique de la région a également été modifiée au profit du pouvoir turc, notamment dans le domaine de la culture de l'olive. Les agriculteurs kurdes ont été soumis à des taxes écrasantes, rendant leur activité presque impossible, tandis que la production d'huile d'olive, auparavant source de prospérité pour Afrin, a été réorientée vers l'exportation sous contrôle turc.

L'effacement culturel accompagne systématiquement ces politiques de déplacement de population. À Chypre, les noms grecs ont été remplacés par des noms turcs et les traces de l'histoire hellénique ont été volontairement effacées. À Afrin, le même processus est en cours avec la suppression des toponymes kurdes et l'interdiction progressive de l'enseignement en langue kurde. Des sites culturels et historiques, témoins de l'identité locale, ont été détruits ou pillés, comme le temple d'Eyn Dana comme nous le verrons ensuite.

Cette stratégie expansionniste ne tolère pas la critique. En 2018, un journal chypriote turc a osé dénoncer l'occupation d'Afrin, établissant un parallèle avec celle de Chypre. En réponse, Erdogan a publiquement incité la population à punir ce journal, entraînant une attaque contre ses locaux par des colons du nord de Chypre.

Ces pratiques sont contraires au droit international. La Convention de Genève interdit le déplacement forcé des populations et la colonisation de territoires occupés. La Convention de Rome les reconnaît comme des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

L'analyse historique montre que la Turquie applique un schéma de déplacement démographique récurrent, que ce soit en 1923 avec la Grèce, en 1974 à Chypre ou en 2018 à Afrin. À chaque fois, le même mécanisme est mis en place : expulsion des populations locales, colonisation avec des groupes favorables au pouvoir turc, confiscation des biens et effacement culturel. L'absence de sanctions internationales a permis à ce modèle de perdurer et de se reproduire dans d'autres régions. La reconnaissance de ces crimes par la justice internationale et une mobilisation politique forte sont essentielles pour empêcher leur répétition ailleurs.

### L'occupation d'Afrin et ses conséquences

Depuis l'invasion de la région d'Afrin en 2018, la Turquie mène une politique de colonisation forcée. Des dizaines de milliers de Kurdes ont été expulsés de leurs terres et remplacés par des familles arabes et turkmènes venues d'autres régions de Syrie.

Les témoignages recueillis montrent que cette politique est orchestrée par l'État turc, qui supervise l'installation de ces populations et fournit un soutien logistique aux colons.

Des actes de pillage systématiques ont également été documentés, notamment dans le secteur de la production d'huile d'olive, qui était l'une des principales ressources économiques d'Afrin. Des milliers d'hectares d'oliveraies ont été confisqués et les récoltes sont désormais acheminées en Turquie, privant les habitants de leurs moyens de subsistance.

### Témoignage de M. Ibrahim Sheho sur la situation à Afrin

Départ d'Afrin et situation actuelle

Je suis originaire d'Afrin, mais près l'occupation, j'ai fui vers Serê Kaniyê et y suis restée jusqu'en 2024 quand nous avons dû de nouveau fuir.

Exactions des groupes armés soutenus par la Turquie

De nombreuses civils ont été tués par ces groupes armés soutenus par la Turquie. Les maisons des habitants ont été réquisitionnées et pillées. Les biens des familles expropriées ont été détruits ou vendus. Des taxes exorbitantes sont imposées aux locaux qui ne veulent pas abandonner leur maison.

Il est à noter que les violences vont au-delà des pillages : des viols et agressions sexuelles sont perpétrées, et les femmes sont particulièrement ciblées.

### Les prisons et la disparition des détenus

Une des principales prisons d'Afrin était, avant l'occupation, une maison de la Culture. La culture est symboliquement balayée pour réduire les populations kurdes en prisonnier. Depuis 2018, les groupes armés aux ordres de la Turquie ont détourné de nombreux bâtiments pour les transformer en prison. Il en existe énormément, dont certaines situées à la frontière turque.

Les proches des détenus vivent dans la peur. Lorsqu'ils tentent d'obtenir des informations sur leurs disparus, ils font face à de nombreuses pressions. On ignore combien de familles sont concernées, mais elles ne peuvent pas poser de questions, ne savent pas où leurs proches ont été enlevés, ni même s'ils sont encore en vie. Beaucoup sont extorquées et contraintes de payer des rançons sans garantie de revoir leurs proches.

Les raisons des arrestations et les violences en détention

# Tribunal Permanent des Peuples

## Session : Rojava contre Turquie Fev. 2025

Officiellement, les personnes arrêtées sont accusées de "terrorisme", mais en réalité, beaucoup sont détenues uniquement pour soutirer de l'argent à leurs proches. Les femmes sont particulièrement ciblées. Certaines sont arrêtées sous prétexte qu'elles faisaient partie de l'Administration autonome, alors même qu'elles sont civiles.

De nombreuses jeunes filles sont enlevées. Elles sont soumises à des tortures, à des abus sexuels et à des violences verbales pour les briser psychologiquement. Des viols sont perpétrés pour forcer leur mari et famille à payer une rançon afin de les libérer.

Il existe de nombreux témoignages faisant état de viols collectifs, y compris sur des filles de moins de 16 ans. Des prisonnières des services secrets turcs ont également subi ces sévices.

### Le système judiciaire à Afrin

Il n'existe qu'un seul tribunal à Afrin, alors qu'il y en avait plusieurs auparavant. Ce tribunal est directement lié aux services secrets turcs et financé par la Turquie.

Certains avocats sont formés, d'autres non, mais tous sont sous influence turque. Aucun ne dénonce les crimes commis en détention. Les procès sont purement formels et servent uniquement à légitimer un système de répression et d'intimidation.

### Le sort des enfants et des civils

Les mineurs emprisonnés subissent les mêmes traitements que les adultes : absence de soins, privation de nourriture jusqu'à la famine. Les femmes, enceintes ou non, subissent les mêmes conditions inhumaines.

Un cas tragique concerne une jeune fille de moins de 16 ans, ayant subi un viol collectif par la police et les groupuscules armés.

La situation des femmes kurdes à Afrin

Les femmes kurdes sont soumises à des tortures de différentes formes : elles sont battues, mises à nu, insultées et agressées. Certaines ont été condamnées à mort, et leur peine a été commuée en prison à vie.

### L'UTILISATION DE L'EAU COMME ARME DE GUERRE

Un autre aspect des crimes commis par la Turquie concerne l'usage stratégique des ressources en eau pour exercer une pression sur la population du Rojava. La Turquie contrôle plusieurs barrages en amont des fleuves (Tigre et Euphrate) qui alimentent la région et a à plusieurs reprises réduit délibérément le débit de l'eau, causant des pénuries affectant l'agriculture et l'accès à l'eau potable.

Le contrôle de l'eau est en effet un outil de pouvoir stratégique. Celui qui détient l'amont d'un fleuve ou d'une source aquifère exerce un contrôle direct sur les populations en aval. C'est précisément ce que la Turquie a mis en œuvre dans le nord de la Syrie, notamment contre les Kurdes. En restreignant ou en coupant totalement l'accès à l'eau potable et aux ressources hydrauliques, Ankara asphyxie progressivement les populations locales.

L'Administration autonome du nord et de l'est de la Syrie (AANES) représente une alternative politique qui pourrait inspirer les Kurdes de Turquie. Pour contrer cette dynamique, le gouvernement turc s'emploie à détruire les infrastructures vitales, en ciblant particulièrement celles liées à l'eau et à l'énergie. La politique de la soif adoptée par Ankara a des conséquences dramatiques sur la population. La moitié des habitants des camps de déplacés souffre directement des pénuries d'eau. Cette situation entraîne une recrudescence de maladies, dont le choléra, et provoque une crise humanitaire majeure.

L'impact économique est également considérable. La raréfaction des ressources a conduit à une flambée des prix, notamment pour l'énergie. Le gaz irakien, autrefois vendu à 0,70 dollar, atteint désormais les 10 dollars, le rendant inaccessible pour une grande partie de la population. Sans accès à des combustibles de base, les habitants n'ont d'autre choix que de brûler des matériaux inadaptés, avec des conséquences désastreuses sur la santé publique et l'environnement.

La Turquie ne respecte pas les accords internationaux concernant le débit des fleuves du Tigre et de l'Euphrate. Le volume d'eau qui traverse la frontière syrienne est tombé à 200 000 mètres cubes par seconde, bien en deçà des seuils établis par les traités. En effet, en vertu du premier, signé en 1987, la Turquie doit laisser passer en moyenne 500 mètres cubes par seconde en Syrie. Cette réduction drastique affecte directement les infrastructures civiles, aggravant l'insécurité et la précarité des populations locales. En affaiblissant volontairement le Nord Est de la Syrie, la Turquie cherche à renforcer son influence dans la région et à exacerber les tensions entre les différentes communautés.

L'accès à l'eau potable est rationné bien en dessous des seuils recommandés par l'ONU. Le bétail, ressource essentielle pour de nombreuses familles, souffre également de ces restrictions, menaçant directement les moyens de subsistance de la population.

Depuis plusieurs années, ces coupures sont systématiques et récurrentes. Elles ne résultent pas de contraintes techniques, mais d'une politique délibérée visant à affaiblir les populations locales. Ces actes relèvent clairement du crime de guerre, car ils ciblent directement les infrastructures civiles. Ils peuvent également être considérés comme des crimes contre l'humanité, car ils affectent durablement la capacité des populations à survivre.

### DESTRUCTION DES INFRASTRUCTURES ESSENTIELLES ET CRIMES DE GUERRE

La destruction des infrastructures vitales constitue une violation grave du droit international. Le Statut de Rome, à travers ses articles 7 et 8, qualifie ces actes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, en particulier lorsqu'ils visent délibérément des civils. Même si ni la Turquie ni la Syrie n'ont ratifié ce traité, ces règles relèvent du droit coutumier et peuvent être invoquées devant une juridiction internationale.

Les populations déplacées sont parmi les premières victimes de ces attaques. Privées d'eau, d'énergie et de soins médicaux, elles se retrouvent dans des conditions de vie indignes, sans possibilité de retour à la normale.

Un médecin arrivé de Gaza a témoigné récemment de la douleur et du dilemme auxquels il est confronté. Malgré les destructions, il refuse d'abandonner sa terre. Pour lui, rester est un acte de résistance et de dignité. Ce témoignage fait écho à la situation des Kurdes en Syrie, qui, eux aussi, subissent une politique d'éradication et de privation, tout en s'efforçant de préserver leur identité et leur existence.

### Stratégie militaire et attaques ciblées

Ruban, un membre du parlement catalan, s'est rendu à plusieurs reprises au Rojava. Lors de l'une de ses visites, il a été témoin d'une attaque turque sur une infrastructure civile qui ne présentait aucun intérêt militaire. Le 19 novembre 2022, une frappe aérienne a coûté la vie à trois civils. Un témoin a vu sa femme mourir sous les bombes, impuissant face à la violence qui s'abattait sur eux.

Les frappes turques suivent souvent un schéma en deux temps. Après une première attaque, les secouristes et les journalistes se rendent sur les lieux pour documenter les destructions et porter assistance aux victimes. Quelques heures plus tard, une seconde frappe est déclenchée, prenant pour cible ces mêmes intervenants et augmentant encore le nombre de morts.



# TRIBUNAL PERMANENT DES PEUPLES

Les attaques répétées contre les civils, les infrastructures éducatives et culturelles comme l'école de Schemoke et l'imprimerie Simav, ainsi que les actions visant à saboter le processus électoral au Rojava, témoignent d'une volonté systématique de la Turquie de détruire les institutions autonomes kurdes et d'empêcher l'émergence d'une société démocratique dans cette région. Ces actions ne visent pas seulement à éliminer des cibles stratégiques, mais aussi à éradiquer une identité culturelle et politique kurde qui défie l'ordre établi par la Turquie et ses alliés.

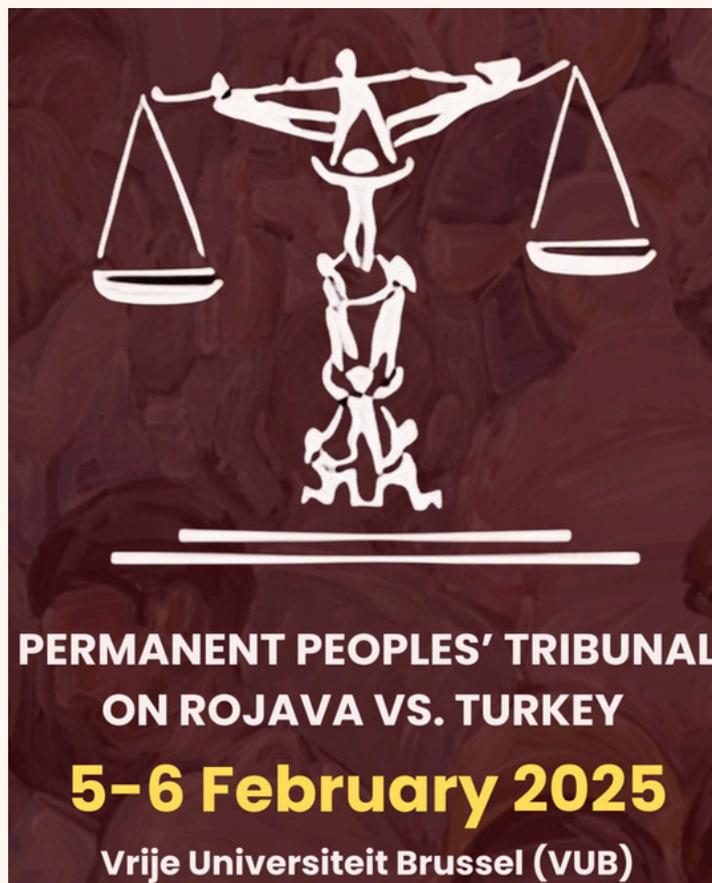
## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU TRIBUNAL PERMANENT DES PEUPLES

Au terme de cette session, le Tribunal Permanent des Peuples conclut que la Turquie s'est rendue coupable de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de violations du droit international en menant une politique agressive contre le Rojava.

Il recommande l'ouverture d'enquêtes internationales et la mise en place de sanctions contre les responsables turcs impliqués dans ces crimes. Il appelle également à la reconnaissance officielle des souffrances des populations victimes de ces agressions et au soutien des initiatives locales visant à reconstruire les territoires détruits par la guerre.

Le tribunal insiste sur la nécessité pour la communauté internationale d'agir rapidement afin d'empêcher de nouvelles exactions et de garantir le respect des droits fondamentaux des populations du Rojava.

Les juges concluent **“toutes les pierres du génocides sont là. Le génocide est possible et peut être a t-il déjà commencé. Si le processus mis en place par la Turquie ne cesse pas immédiatement, il pourrait dégénérer en génocide de masse”**.



## Grand Meeting pour la Paix

Récemment, France-Kurdistan 37 a eu l'honneur d'intervenir lors du Grand Meeting pour la paix, organisé par L'Humanité, près de Tours.

Cet événement a réuni de nombreuses organisations et militants autour d'une cause commune : la promotion de la paix et la solidarité internationale.



L'intervention de France-Kurdistan 37 et notamment d'Esther a permis de mettre en lumière la situation des kurdes, particulièrement en Turquie et en Syrie, ainsi que les luttes menées pour la paix et la liberté dans cette région du monde. Cette intervention a contribué à sensibiliser les participants sur les enjeux géopolitiques et humanitaires actuels.

CONTACT :  [Francekurdistan.association@gmail.com](mailto:Francekurdistan.association@gmail.com)

 [francekurdistan](https://www.instagram.com/francekurdistan)

 [France-Kurdistan](https://www.facebook.com/France-Kurdistan)

# LES MOMENTS FORTS DU MOIS

## Retour sur la présentation de l'exposition à la Maison des Femmes de Nanterre

Le 25 février, nous avons eu le plaisir de rencontrer une trentaine de personnes à la Maison des Femmes de Nanterre pour une présentation exceptionnelle de notre exposition Femmes Kurde Liberté ! Parmi les participantes, de nombreuses femmes issues des quartiers populaires, venues pour échanger et découvrir les portraits présentés.

Pendant deux heures, la présentation a été suivie de discussions riches et de questions-réponses qui ont montré un véritable intérêt et une attention particulière de la part de l'audience. L'échange fut d'une grande profondeur, témoignant de l'importance de créer des espaces de dialogue et de partage autour de ces thématiques.

Un moment de rencontre inoubliable, porteur de sens et de réflexion.



Notre ami Jacky CORBEL, conseiller municipal d'Etampes (PCF 91) a accueilli et accompagné un cortège de 400 familles kurdes pour notamment le soutien au Rojava, la libération d'Öcalan et des prisonnier.es politiques. Il a prononcé un discours au nom de France-Kurdistan, et s'est engagé à ne rien lâcher pour la justice et la liberté.

Bravo !

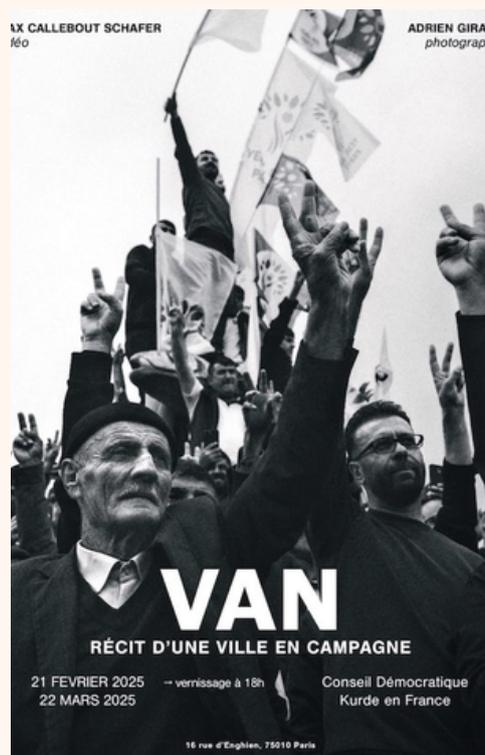
# LES MOMENTS FORTS DU MOIS



La délégation internationale de retour du Rojava a, en présence du Représentant du Rojava en France, pu témoigner de son voyage Dimanche 09 février à Ivry.

Chris Den Hond, qui faisait partie de cette délégation, a également pu présenter son documentaire, particulièrement intéressant notamment pour introduire un débat, et dont vous trouverez le lien YouTube ci-dessous :

<https://www.youtube.com/watch?v=IWMdVlvZSao>



Le CDK-F a organisé le 21 février une exposition intitulée "Van, récit d'une ville en campagne" à laquelle nous nous sommes rendus.

Signée par le documentariste Max Callebout-Schafer et le photographe Adrien Giraud, cette exposition plonge le visiteur au cœur de la ville kurde de Van, en Turquie, lors des élections présidentielles cruciales de mai 2023.

CONTACT :

✉ [Francekurdistan.association@gmail.com](mailto:Francekurdistan.association@gmail.com)

📷 [francekurdistan](https://www.instagram.com/francekurdistan)

📘 [France-Kurdistan](https://www.facebook.com/France-Kurdistan)

# LES MOMENTS FORTS DU MOIS



## France-Kurdistan soutient le concert d'aide aux migrants : un moment d'échange et de solidarité

Lors du dernier concert d'aide aux migrants, France-Kurdistan a été fièrement présent pour soutenir cet événement émouvant et engagé. Comme l'a souligné Karine Joyeux dans Carnet de campagne sur France Inter, c'était un véritable "entrecroisement solidaire des énergies", réunissant des personnes et des initiatives de toute part pour la même cause : l'aide aux migrants.

Au stand France-Kurdistan, de nombreux échanges ont eu lieu, permettant de faire connaître l'association et ses actions. Wilfried, Jean-Pierre, Pascale et Didier étaient présents pour partager leur engagement et leur expérience avec les participants.

Comme à chaque événement, une prise de parole de notre ami Nicolas BOURDOUNE, Maire de Clamecy, a ajouté à la force de ce rassemblement. Avec 1500 militant.es et spectateurs présents, cet événement a été un vrai succès, démontrant la puissance de la solidarité collective.



# COMMUNIQUÉS



France-Kurdistan  
ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ FRANCE-KURDISTAN

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### COMMUNIQUE DE L'ASSOCIATION FRANCE - KURDISTAN

#### SOLIDARITE AVEC L'ASSOCIATION ACTIT

Le 16 février 2025, un commando fasciste d'une vingtaine d'énergumènes a tenté d'investir les locaux de l'Association culturelle des travailleurs immigrés de Turquie (ACTIT) fréquentée, notamment, par des Turcs et des Kurdes, alors qu'était projeté le film de Costa Gavras « Z ».

Armés, les membres de ce groupe fasciste ont roué de coups deux personnes, dont un militant de la CGT, qui courageusement se sont opposées à eux.

Le 10ème arrondissement de Paris a déjà été meurtri par les triples assassinats terroristes de militants et de militantes kurdes, à dix ans d'intervalle, perpétrés pour le premier par un membre des services secrets turcs et pour le second par un individu d'extrême droite ayant clamé son hostilité aux Kurdes.

Aujourd'hui les groupes fascistes agissent en toute impunité contre les forces démocratiques, les populations d'origine immigrée, encouragés par la déferlante de haine impulsée par le ministre de l'Intérieur et le Rassemblement National.

Qu'attend le gouvernement pour mettre un terme aux exactions de ces nervis qui tentent de semer la terreur et d'entraver toute expression démocratique ?  
Qu'attend le gouvernement pour protéger les travailleurs immigrés ou les militants kurdes qui respectent la République ?

**France-Kurdistan exprime sa solidarité avec l'Association des travailleurs immigrés de Turquie, avec les deux militants agressés sauvagement, avec les forces démocratiques turques et kurdes qui oeuvrent pour la paix et qui doivent faire face à la brutalité du régime de R.T. Erdogan.**

France-Kurdistan s'associe au rassemblement qui se tiendra, ce soir, le 17 février 2025 à 18h30, à Paris, à la gare de l'Est.

France-Kurdistan  
Paris, le 17 février 2025

# COMMUNIQUÉS



## COMPTE-RENDU WEBINAIRE ORGANISÉ PAR LE MOUVEMENT DES FEMMES KURDES

Le 12 février 2025

INVITEES : Rohilat EFRIN (commandante des YPJ) et Emine OSÊ (co-présidente du Conseil exécutif de l'AANES)

Modératrice : Sylvie JAN (France-Kurdistan)

Compte tenu de l'actualité au Rojava, **le Mouvement des Femmes Kurdes** a pris l'excellente initiative d'inviter deux dirigeantes des YPJ. A l'issue d'une heure et demi d'échanges passionnants, cette réunion a été brutalement hackée par des extrémistes ultranationalistes d'extrême droite diffusant des images abjectes.

Cela en dit long sur les violences que doivent subir, notamment les femmes, sous la férule de l'Etat turc et de ses alliés djihadistes.

Cette interruption ne nous détournera pas notre ardente volonté d'être aux côtés des femmes kurdes dans leur combat pour mettre un terme à toutes les formes de domination.

Nous vous proposons donc un compte-rendu des deux interventions.

### SUR LE NOUVEAU POUVOIR EN PLACE

Les Kurdes qui ont lutté les premiers contre le régime de Bachar al-Assad (Qamishlo, 2004) se réjouissent de sa chute mais expriment leurs doutes sur les nouveaux maîtres du pouvoir issus de mouvements terroristes djihadistes. Ces derniers portent une idéologie violente, fondamentaliste, masculiniste, opposée à la démocratie et aux droits des femmes.

Leur stratégie initiale visait à permettre à HTC de prendre Damas et à l'ANS de s'emparer des régions sous contrôle kurde. Si dans une grande partie des régions, les armes se sont tues, ce n'est pas le cas au Rojava.

Aujourd'hui, en raison de la résistance populaire, les djihadistes et les attaques aériennes de l'armée turque ne sont pas parvenus à leurs fins notamment en ce qui concerne la prise de Kobané. Cependant, elles font des victimes et provoquent des déplacements de population dans des conditions dramatiques.

### BRISER LE PROJET POLITIQUE DES KURDES

Dés 2011, les Kurdes se sont engagés dans la mise en œuvre d'un nouveau projet politique. Pour lui donner vie, face à la Turquie, à ses mercenaires et Daesh, ils se sont dotés d'organisations d'autodéfense en alliance avec d'autres peuples. C'est au Rojava où les acquis démocratiques de la révolution sont les plus importants : fraternité entre les peuples, justice sociale, écologie, émancipation des femmes et démocratie. Or, HTC entend anéantir cette expérience

# COMMUNIQUÉS



France•Kurdistan  
ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ FRANCE-KURDISTAN

## **CONGRES DE DAMAS**

HTC a convoqué ces jours-ci un congrès à Damas dans lequel al-Joulani a été proclamé président par intérim. En dépit des déclarations sur l'inclusivité, les Kurdes n'ont pas été invités. Ils ne sont pas les seuls. D'autres minorités comme les alaouites, les druzes ont aussi été écartées. Des assassins djihadistes de femmes kurdes avaient été désignés comme délégués.

## **CONFERENCE DE PARIS SUR LA SYRIE**

Le nouveau gouvernement HTC est sous la tutelle de la Turquie hostile notamment au projet politique des Kurdes. De toute évidence, l'avenir n'est pas dans les mains du peuple syrien. Les Kurdes sont favorables à l'unité de la Syrie mais si la question de la démocratie et du droit des femmes ne sont pas abordés, il s'agira d'un recul majeur. Cela n'est donc pas acceptable et la guerre continuera.

Il y a urgence à fermer la voie à la Turquie sur le plan politique et militaire.

Pascal Torre et Roseline Kisa  
*Co-président.e.s de France-Kurdistan*

# COMMUNIQUÉS



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUE DE L'ASSOCIATION FRANCE KURDISTAN

**FRANCE-KURDISTAN SALUE LA DECLARATION D'A. ÖCALAN EN FAVEUR DE LA PAIX ET DE LA DEMOCRATIE EN TURQUIE**

Une délégation de parlementaires du DEM-Parti a rencontré, le 27 février 2025, le leader du peuple kurde, A. Öcalan, incarcéré depuis 26 ans sur l'île d'Imrali.

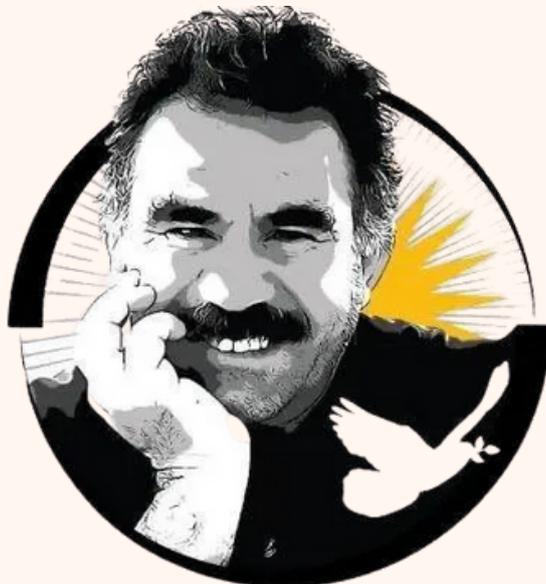
Dans la continuité des annonces antérieures, les députés ont donné lecture d'une déclaration solennelle d'A. Öcalan d'une portée considérable afin de bâtir une société démocratique, une paix durable et honorable.

Compte tenu du contexte historique nouveau, il indique son souhait d'une dissolution du PKK et appelle au dépôt des armes. Il appartiendra à ce mouvement, à l'occasion d'un congrès, d'acter cette orientation.

L'Etat turc doit saisir cette main tendue en cessant sa politique répressive, en entreprenant une démocratisation en profondeur des institutions et de la société, en reconnaissant la diversité des peuples de Turquie.

France-Kurdistan salue chaleureusement la déclaration d'A. Öcalan. Elle constitue une base solide pour mettre un terme au conflit et construire la paix que les peuples kurdes et turcs appellent de leurs vœux.

France-Kurdistan  
Le 27 février 2025



CONTACT :

 [Francekurdistan.association@gmail.com](mailto:Francekurdistan.association@gmail.com)

 [francekurdistan](https://www.instagram.com/francekurdistan)

 [France-Kurdistan](https://www.facebook.com/francekurdistan)

# LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS



## MARS

**Du 01er au 30 mars** : 14, boulevard Voltaire - **66200 Elne** - Hall de la Mairie - Exposition « Femmes kurdes, liberté » ;

**Du 04 au 29 mars** - 61 rue Dubois - **75013 Paris** - Ligue de l'enseignement - Exposition "Femmes Kurdes Liberté" ;

**Vendredi 07 mars 18h** : ChapitÔ, le Ô lieu - 19 avenue Robert Schuman **33130 Bègles** - Vernissage de l'exposition « Femmes Kurdes Liberté » ;

**Vendredi 07 mars 18h** : Centre social et culturel de la Fontaine-Gueffier - 1 place de la Fontaine Gueffier **92220 Bagneux**- présentation de l'exposition « Femmes Kurdes Liberté »

**Du 07 au 31 mars** : Centre social et culturel de la Fontaine-Gueffier - 1 place de la Fontaine Gueffier **92220 Bagneux**- exposition « Femmes Kurdes Liberté »

**Du 07 au 21 mars** : Square Patriarche (arrêt métro mairie Montreuil) - **Montreuil (93)** Exposition "Femmes Kurdes Liberté" ;

**Samedi 08 mars** : Dans le cadre de la jour internationale de lutte pour le droit des femmes :

**13h10** : Salle Joë Bousquet J - 39 Rue Aimé Ramond - **11000 Carcassonne** - Présentation de l'exposition "Femmes Kurdes Liberté" ;

**15h** : 30 Avenue du Général de Gaulle - **Sainte-Maure-de-Touraine (37)** - journée internationales des droits de la femme ;

**15h** : 61 rue Dubois - **75013 Paris** - Ligue de l'enseignement - Présentation de l'exposition "Femmes Kurdes Liberté" ;

**20h** : 10 Bd Omer Sarraut, **11000 Carcassonne** - diffusion du film "Sinjar, naissance des fantômes" suivi d'un débat ;

**Lundi 10 mars 19h** : Palais du travail - **Villeurbanne (69)** : Réunion Publique organisée par la Coordination Lyonnaise Solidarité Kurdistan - Intervention de Pascal TORRE - Dix ans après la rupture des accords de paix, l'année 2025 sera-t-elle l'année de la réconciliation entre les turcs et les kurdes ? ;

**Lundi 10 mars** : Audition au Sénat de deux députés kurdes du DEM Parti, sur invitation du Sénateur et directeur du journal de l'Humanité M. Fabien Gay, et de M. François Asensi, Maire de Tremblay-en-France.

**Jeudi 13 mars 18h30** : Hôtel du Département - 24 quai Sadi Carnot - **66000 Perpignan** - Dans le cadre des Semaines des Droits des Femmes, un conférence déambulée autour de l'exposition « Femmes Kurdes Liberté » ;

**Samedi 15 mars** : 14, boulevard Voltaire - **66200 Elne** - Hall de la Mairie - Présentation de l'Exposition « Femmes kurdes, liberté »

**Samedi 15 mars 15 h 30** ; Palais du travail de Narbonne - Boulevard Frédéric Mistral **11100 Narbonne**. diffusion du film "Sinjar, naissance des fantômes" suivi d'un débat ;



## JUIN

**Les 7 et 08 juin** : **Marseille** - Salon des livres féministes délivrées ;

**Samedi 21 juin de 13 à 19h** : FÊTE CMCAS 94.



CONTACT :

 [Francekurdistan.association@gmail.com](mailto:Francekurdistan.association@gmail.com)

 [francekurdistan](https://www.instagram.com/francekurdistan)

 [France-Kurdistan](https://www.facebook.com/francekurdistan)